

2023-2826
2023-06-28
Last approved 2020-0721, 2020-04-10

QUIZALOFOP-P-ETHYL AGROGILL
PRINCIPE ACTIF, QUALITÉ TECHNIQUE

HERBICIDE

(SOLIDE)

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION, OU LE RECONDITIONNEMENT

PRINCIPE ACTIF: **QUIZALOFOP-P-ETHYL**.....98.8%w/w

LIRE L' ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.



ATTENTION

POISON

NOCIF EN CAS D'INGESTION

N° D' HOMOLOGATION : 33730

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 50 kg – Vrac

TITULAIRE: Agrogill Chemicals Pty Ltd.

Agrogill Chemicals Canada, Inc.
35842 Eaglecrest Drive
ABBOTSFORD
BC V3G 1E8

(604) 853-3229

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la loi sur les produits antiparasitaires.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'y a pas d'antidote spécifique. Traitement symptomatique recommandé.

MISES EN GARDE

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.
Nocif en cas d'ingestion. Peut occasionner une certaine irritation des yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Éviter d'inhaler les poussières. Ne pas manger, boire, ou fumer en travaillant avec ce produit. Ne pas contaminer la nourriture, les aliments pour animaux, ou les approvisionnements d'eau.

-Équipement de protection individuelle :

Vêtements en coton (ou synthétiques) hautement résistants (ex. combinaison).
Tablier en caoutchouc. Bottes ou chaussures hautement résistantes. Gants résistants aux

produits chimiques. Lunettes de protection ou écran facial. En cas d'emploi intensif, porter un masque à poussière.

-Pendant le travail :

Après toute contamination laver la peau IMMEDIATEMENT à l'eau et au savon.
Enlever et nettoyer les vêtements contaminés.

-Après le travail :

Se laver à fond (douche ou bain, se laver les cheveux). Changer de vêtements.
Laver à fond l'équipement de protection. Laver à fond l'équipement contaminé au savon ou à une solution sodée.

ENTREPOSAGE

Garder dans le contenant original dans un endroit bien ventilé, frais, sec et sûr. Transporter et entreposer à l'écart des aliments, des aliments pour les animaux ou des graines.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant et les organismes provinciaux de réglementation.

POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE : déversement, fuite, incendie, exposition ou accident, appeler CHEMTREC au 1-800-424-9300.

MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.